



À partir du 14 avril 2017

Création d'une zone limitée à 30 km/h Quartier Monsigny / Choiseul (2e)

Afin d'apaiser la circulation et de laisser davantage de place aux piétons et aux cyclistes, la Ville de Paris réaménage ces espaces.

Quels travaux ?

- Installation de la signalisation spécifique aux zones 30 dans ces rues
- Création de zones vélos à la place du stationnement payant
- Suppression de zones de stationnement pour la mise aux normes pompiers :
 - Rues Saint-Marc, d'Amboise, Vivienne, Gaillon, des Capucines, Saint-Augustin, de Port Mahon, de la Michodière, de Louvois
- Déplacement des places réservées aux personnes à mobilité réduite, aux livraisons, aux 2 roues motorisés, aux transports de fonds et aux taxis
- Création de places réservées :
 - aux personnes à mobilité réduite
 - aux livraisons
 - aux véhicules 2 roues motorisés

